

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet de déviation routière à Malzéville

Une enquête publique unique d'une durée de 32 jours consécutifs se déroulera du **mardi 29 octobre 2019 à 8h00 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019 à 19h00** sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis d'aménager présentées par la Métropole du Grand Nancy en vue de réaliser le projet de déviation routière entre le rond-point de Pixéricourt et le viaduc Louis Marin - séquence rue Pasteur/avenue Saint Michel – sur le territoire de la commune de Malzéville.

Ce projet fait partie du programme de travaux de voirie de contournement à Malzéville du rond-point de Pixéricourt au viaduc Louis Marin. Le projet consiste à construire une nouvelle voirie entre la rue Pasteur et l'avenue Saint-Michel. Ce dernier tronçon d'environ 600 mètres finalise la voirie de contournement du centre-ville de Malzéville.

Cette enquête se déroulera sur le territoire de la commune de Malzéville ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy. La commune de Malzéville est désignée comme siège de l'enquête publique. M. Gérard CAUQUELIN, retraité, a été désigné par le Tribunal administratif de Nancy en qualité de commissaire-enquêteur.

Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du responsable du projet en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Métropole du Grand Nancy - Pôle Services et Infrastructures - Direction Proximité et Voirie - Service Aménagements et Grandes infrastructures - 22-24 Viaduc Kennedy - CO 80036 - 54035 Nancy Cedex (Tel: 03.54.50.90.07)

Le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment une évaluation environnementale, l'avis émis par la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAe) du Grand Est et le mémoire en réponse de la Métropole du Grand Nancy à l'avis de la MRAe - peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- au centre technique municipal de la commune de Malzéville (30, rue de Chenevières, 54 220 Malzéville) du lundi après-midi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que lors de permanences assurées par le commissaire-enquêteur et indiquées ci-dessous ;
- au siège de la Métropole du Grand Nancy du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 ainsi que lors des permanences indiquées ci-dessous ;
- sur le site internet dédié à l'enquête du mardi 29 octobre 2019 à 8h00 au vendredi 29 novembre 2019 à 19h00 à l'adresse suivante :

www.registredemat.fr/contournement-Malzeville

Le lien permettant d'accéder à ce site Internet sera également mentionné sur les sites Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle (<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>) et de la Métropole du Grand Nancy (<https://www.grandnancy.eu/>)

- sur un poste informatique librement accessible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6 rue Sainte Catherine – 54 000 NANCY) du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 ;

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Malzéville - A l'attention de M. Gérard CAUQUELIN, commissaire-enquêteur – 11, rue Général De Gaulle - 54220 MALZEVILLE ;

- sur le registre d'enquête disponible au centre technique municipal de la commune de Malzéville, ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy aux jours et heures précisées ci-dessus ;

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible du mardi 29 octobre 2019 à 8h00 au vendredi 29 novembre 2019 à 19h00 à l'adresse suivante :

www.registredemat.fr/contournement-Malzeville

- directement auprès du commissaire-enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors des permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

Lieu de permanence	Date de permanence	Heures de permanence
Centre technique municipal de Malzéville (30 rue des Chenevières)	mardi 29 octobre 2019	17h00-19h00
	vendredi 8 novembre 2019	17h00-19h00
	samedi 23 novembre 2019	10h00-12h00
	vendredi 29 novembre 2019	17h00-19h00
Siège de la Métropole du Grand Nancy	mercredi 13 novembre 2019	17h00-19h00
	mardi 19 novembre 2019	12h00-14h00

A l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le préfet de Meurthe-et-Moselle est susceptible d'accorder ou de refuser la demande d'autorisation environnementale. Au terme de l'enquête publique, et après avis du Ministère de la Transition Écologique et solidaire concernant l'impact du projet sur le site classé de l'Abiétinée, le maire de la commune de Malzéville statuera sur la demande de permis d'aménager.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Malzéville et du siège de la Métropole du Grand Nancy ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1 rue du préfet Claude Erignac - Bureau des procédures environnementales) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/> (Rubriques « Politiques publiques » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques »).